



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE CORSE
COMMUNE DE L'ILE-ROUSSE

**EXTRAITS DU REGISTRE DES DELIBERATION
du CONSEIL MUNICIPAL
de la
Commune de L'ILE ROUSSE**

Séance publique du
Samedi 21 Janvier à 10h00

Date de la convocation : 13 janvier 2017
Date d'affichage : 13 janvier 2017

SOUS PREFECTURE
DE CALVI

25 JAN. 2017

COURRIER AFFICHE

Afférents à l'Assemblée délibérante	Nombre de Membres			
	En exercice	Présents	absents	représentés
27	27	15	6	6

Objet de la délibération : Suppression des indemnités de fonctions de Monsieur François ANTONIOTTI et Madame Marie-Josèphe CAPINIELLI suite au retrait de leurs délégations

L'an deux mille dix-sept et le vingt et un janvier à 10h00, le Conseil Municipal, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée le 13.01.2017, par M. Jean-Joseph ALLEGRINI-SIMONETTI, Maire conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents :

M. ALLEGRINI-SIMONETTI Jean-Joseph, M. NAPPI Henri, Mme AMBROGI Josette, M. SANTINI Jean-Pierre, Mme AMADEI Toussainte, M. GUERRINI Antoine, Mme FERRANDI Jeanne, M. MAUSHART Pierre-François, Mme DE MEYER Hélène, Mme, M. Mme CAPINIELLI Marie-Josèphe, M. ORABONA Vincent, Mme COLOMBANI-BUISSON Josée, Mme SALDUCCI Antoinette, M. Mme SOUSSAN-CASANOVA Sarah-Serena, M. MATTEI Hyacinthe,

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

MANDANTS	MANDATAIRES	DATE DE LA PROCURATION
Mme COLOMBANI Anna	Mme DE MEYER Hélène	18.01.2017
Mme ALLEGRINI Marie-Josée	M. SANTINI Jean-Pierre	19.01.2017
M. AMBROGI Stéphane	M. ALLEGRINI-SIMONETTI Jean-Joseph	20.01.2017
Mme FRANCESCHINI Isabelle	M. GUERRINI Antoine	18.01.2017
M. ANTONIOTTI François	Mme SALDUCCI Antoinette	19.01.2017
M. ANTONELLI Pierre	M. NAPPI Henri	20.01.2017

Absents :

M. COLONNA Nonce-François, Mme BASTIANI Angèle, M. ORSINI Joseph, M. DARY Blaise, Mme LEONI Pamela, Mme POZZO DI BORGIO Annick.

Le conseil a choisi comme secrétaire Sarah Serena Soussan Casanova

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-1 et suivants et L2123-20-1 et suivants ;

Vu la délibération n°562015 en date du 12 septembre 2015 portant indemnités du Maire et des Adjoints

Vu l'arrêté n°060/2015 en date du 5 mars 2015 portant délégation de fonctions à Monsieur François ANTONIOTTI, conseiller municipal, des affaires suivantes « budget communal » et « nouvelles technologies » ;

Vu l'arrêté n°058/2015 en date du 5 mars 2015 portant délégation de fonctions à Madame Marie-Josèphe CAPINIELLI, conseillère municipale, des affaires suivantes « affaires juridiques » et « enfance et jeunesse » ;

Vu l'arrêté n°003/2017 en date du 4 janvier 2017 portant retrait des délégations consenties à Monsieur François ANTONIOTTI ;

Vu l'arrêté n°005/2017 en date du 4 janvier 2017 portant retrait des délégations consenties à Madame Marie-Josèphe CAPINIELLI ;

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal,

Que par courriers en date du 28 décembre 2016 et du 29 décembre 2016, Madame Marie-Josèphe CAPINIELLI et Monsieur François ANTONIOTTI, tous deux conseillers municipaux, ont respectivement remis l'ensemble de leurs délégations à Monsieur le Maire.

Que compte tenu du retrait de leurs délégations et au regard de l'absence d'exercice effectif de fonctions, il convient de ne plus verser d'indemnité de fonctions à Madame Marie-Josèphe CAPINIELLI et Monsieur François ANTONIOTTI.

**La proposition est mise aux voix,
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :**

Ont voté pour : 20

Ont voté contre :

Se sont abstenus :

Non-participation de Monsieur Hyacinthe MATTEI

DECIDE

D'ACCEDER à la proposition de Monsieur le Maire,

DIT qu'au regard du retrait de leurs délégations, Madame Marie-Josèphe CAPINIELLI et Monsieur François ANTONIOTTI, ne se verront plus verser d'indemnité de fonctions ;

DIT que la présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de la Commune de L'Île-Rousse.

Fait et délibéré les mêmes jours, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire

Compte tenu de sa publication le 23.01.2017

Le Maire

J.J. ALLEGRI-SIMONETTI
 Chevalier de la Légion d'Honneur

